BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1393

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

414 082 883 RCS Paris.
ASTRILE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 15244.90 EUR.
Adresse : 8, avenue Hoche, 75008 Paris.
Précédent propriétaire : 414 082 883 RCS Paris. **ASTRILE.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion transfrontalière. Société absorbante ou résultant de l'opération : Dream France B.V Forme : Société à responsabilité limitée d'un Etat membre de la CE ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen Adresse du siège : Barbara Strozzilaan 101, 1083HN Amsterdam Pays-Bas Capital : 53550835.17 EUR. Société absorbee : ASTRILE Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 8 avenue Hoche 75008 Paris Capital : 15244.90 EUR Numéro unique d'identification : 414082883 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 10345163.00 EUR - passif de 12789558.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Il n'est prévu aucun rapport d'échange de droits sociaux. Toutes les actions de la Société Absorbée étant détenues par la Société Absorbante, la fusion est réalisée sans augmentation de capital de la Société Absorbante - Prime de fusion: Cette opération de fusion ne dégage pas de prime de fusion. Date du projet commun de fusion : 02.11.2022. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société ASTRILE : 03.11.2022 (Paris). Modalités d'exercice des droits des créanciers et, le cas échéant, des associés minoritaires et adresse à laquelle peut être obtenue sans frais une information exhaustive sur ces modalités : Les créanciers peuvent obtenir, sur demande écrite et sans frais, une information exhaustive sur les modalités d'exercice de leurs droits au siège de la Société Absorbée 8 avenue Hoche 75008 Paris. Ils peuvent former opposition dans les 30 jours de la dernière publication prévue par la loi devant le Tribunal de Commerce de Paris et dans un délai d'un mois à compter de la date de l'annonce du dépôt du traité de fusion au Registre du Commerce de la Chambre de Commerce des Pays-Bas, parue dans un journal néerlandais et au Journal officiel néerlandais par une demande au tribunal de district d'Amsterdam (Pays-Bas)..